

Votre parcours unique de retraite



Conseils pour vous aider à passer de l'épargne pour la retraite à la dépense à la retraite.

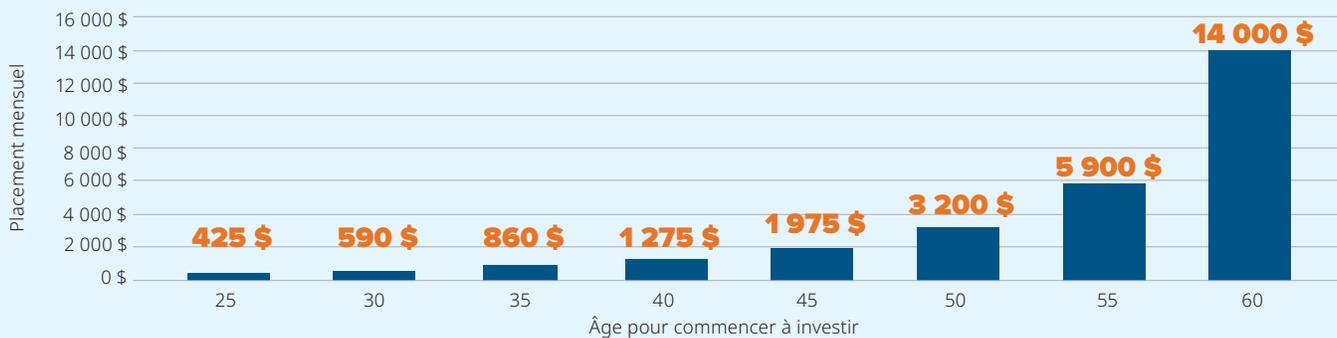
Conseils pour la planification de retraite : commencez à épargner le plus tôt possible

Il n'est pas facile d'épargner pour la retraite, surtout avec les responsabilités financières concurrentes que vous avez tout au long de votre vie active. En fait, la retraite peut sembler très lointaine comparativement aux préoccupations financières plus immédiates, comme rembourser ses dettes d'études, épargner pour la mise de fonds sur une maison ou élever sa famille.

Or, il est très avantageux de commencer à épargner le plus tôt et le plus régulièrement possible si l'on souhaite avoir assez d'argent pour une retraite confortable et enrichissante.

Comme le montre le graphique ci-dessous, si vous investissez 425 \$ par mois au milieu de la vingtaine, votre portefeuille pourrait atteindre 1 000 000 \$ au moment de votre retraite. Mais si vous attendez 10 ans avant de commencer à épargner, il vous faudra plus que doubler votre placement mensuel pour bénéficier du même pécule à la retraite. Malheureusement, plus vous attendez, plus c'est difficile.

Placement mensuel nécessaire pour atteindre 1 M\$ à la retraite



* Cette croissance des placements est fondée sur un rendement net annuel de 7 % jusqu'à la retraite à 65 ans, le nombre de mois étant arrondi pour atteindre au moins 1 million de dollars.



MACKENZIE

Placements

Albert Einstein aurait décrit l'intérêt composé comme la huitième merveille du monde et aurait dit : « *Celui qui le comprend le gagne; celui qui ne le comprend pas le paie.* » Il n'y a pas de meilleure façon d'illustrer l'avantage de commencer à épargner tôt que par la puissance des rendements composés au fil du temps. Il est beaucoup plus efficace de laisser votre épargne longtemps dans le marché que de tenter de synchroniser le marché pour réaliser un profit rapide.

Comment puis-je commencer à épargner en vue de la retraite?

Plusieurs options peuvent vous aider à faire fructifier votre épargne-retraite encore plus vite :

REER

En cotisant à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), vous profiterez d'une déduction fiscale immédiate en fonction du montant cotisé, et votre portefeuille bénéficiera d'une croissance à imposition différée (les gains et revenus de placement s'accumulent en franchise d'impôt, et vous ne payez l'impôt que sur les retraits).

Programmes en milieu de travail

Les programmes d'épargne en milieu de travail, comme les régimes à cotisations déterminées, les REER collectifs, les CELI collectifs et les régimes d'épargne des employés, peuvent faire fructifier votre argent plus vite. Ils sont particulièrement intéressants lorsque votre employeur verse une cotisation partiellement ou pleinement égale à la vôtre.

CELI

Lorsque vous investissez dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), tous les revenus, dividendes, intérêts et gains en capital sont exonérés d'impôt.

Investissements supplémentaires

Investissez les primes et autres fonds supplémentaires, afin que votre épargne puisse croître plus vite avec le temps.

Il est aussi important de consulter votre conseiller ou conseillère pour passer votre portefeuille en revue régulièrement. Ce faisant, vous pourrez vous assurer d'être sur la bonne voie et apporter les ajustements nécessaires. Ainsi, votre épargne sera suffisante pour une retraite confortable et enrichissante.

Passage à la retraite

À l'approche de la retraite, il est important de reconsidérer les risques de votre portefeuille, puisque la préservation du capital devient de plus en plus importante. Il s'agit également d'un bon moment pour explorer ce que vous ferez de votre temps à la retraite, ce qui vous donnera un but et un sens, et comment tout cela est compatible avec vos objectifs financiers.

La transition de l'accumulation de l'épargne au retrait du revenu pour la retraite a été décrite comme l'un des problèmes les plus difficiles en finance. Placements Mackenzie peut faire équipe avec votre conseiller ou conseillère pour brosser un tableau de toutes les options de revenu de retraite à votre disposition, en fonction de vos besoins particuliers. Nous pouvons également déterminer les moyens les plus efficaces et fiscalement avantageux de tirer un revenu de retraite de vos placements, et restructurer votre portefeuille selon vos nouveaux besoins à la retraite.



Préparation à une retraite enrichissante

La retraite a changé. Les régimes à prestations déterminées ne sont plus aussi courants, et les retraités vivent plus longtemps. Il est donc de plus en plus important pour les investisseurs de créer leur propre plan de revenu de retraite. Et tout cela se produit à un moment où l'inflation est élevée et les taux encore relativement faibles.

Lorsque vous passez du mode épargne au mode dépense, vos besoins changent. Le but premier n'est plus de faire croître votre portefeuille, mais plutôt de combiner le revenu, la croissance et un élément supplémentaire de stabilité pour atténuer les risques tels que la séquence des rendements, la longévité et l'inflation.

La retraite comme vous l'entendez

Les nouvelles réalités de la retraite nécessitent une nouvelle forme de planification. Placements Mackenzie, en partenariat avec votre conseiller ou conseillère, offre une gamme de solutions pour vous aider à faire la transition en douceur :

- 1 Donner un sens à la retraite :** Beaucoup de Canadiennes et Canadiens ne savent pas trop à quoi s'attendre à la retraite. Nos spécialistes du style de vie à la retraite peuvent présenter à votre conseiller ou conseillère le processus d'accompagnement vers une retraite constructive, qui vous guidera vers une retraite enrichissante.
- 2 Maximiser vos sources de revenu de retraite :** Les deux tiers des retraités ne savent pas exactement d'où proviendra leur revenu. Nos spécialistes de la retraite peuvent travailler avec votre conseiller ou conseillère pour suggérer des options de revenu qui correspondent à vos objectifs de retraite.
- 3 Réduire l'impôt à la retraite :** Nos spécialistes en fiscalité peuvent aider votre conseiller ou conseillère à trouver les stratégies les plus avantageuses sur le plan fiscal pour votre revenu de retraite.
- 4 Faire une planification successorale :** Les spécialistes en planification successorale de Mackenzie peuvent aider votre conseiller ou conseillère à planifier des legs et des dons de bienfaisance de façon fiscalement avantageuse, ainsi qu'à planifier la relève pour les propriétaires de petite entreprise et les sociétés professionnelles.
- 5 Repenser les portefeuilles de placements :** Nos spécialistes en gestion des placements et en patrimoine privé peuvent aider votre conseiller ou conseillère à constituer des portefeuilles de retraite efficaces adaptés à vos besoins particuliers et à la nouvelle réalité de la retraite.
- 6 Comprendre vos besoins de retraite :** Mackenzie peut vous fournir des idées et des stratégies pour vous aider à combler vos besoins de retraite.

Communiquez avec votre conseiller ou conseillère pour savoir comment, en partenariat avec Placements Mackenzie, il ou elle peut vous aider à vivre une retraite confortable et enrichissante.

Ces renseignements ne devraient pas être interprétés comme un conseil juridique, fiscal ou comptable. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes, car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en toutes circonstances, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou autrement. Nous ne sommes pas responsables des erreurs qu'il pourrait y avoir dans ce document, ni redevables envers quiconque se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre propre conseiller juridique ou fiscal. Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres, ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.